



FCPE58 – 53 Rue Cdt Paul Pierre Clerc – 58000 NEVERS – Tél 03 86 61 39 61 –  
mail : [fcpe58@gmail.com](mailto:fcpe58@gmail.com) – site internet : [www.fcpe58.fr](http://www.fcpe58.fr) – page facebook : FCPE58

**TANEO**

**31 AVENUE PIERRE BEREGOVOY  
58000 NEVERS**

**Nevers, le 16 avril 2020**

**Copie à Monsieur le Président de Nevers Agglomération**

**Objet : remboursement ticket annuel pour les familles de Nevers Agglomération**

Monsieur le directeur,

Depuis le confinement acté par le Président de la République le 16 mars 2020, tous les établissements scolaires de notre pays sont fermés, y compris les universités et les écoles supérieures. Les élèves ne se déplacent donc plus, ni pour se rendre dans leurs établissements respectifs.

Les élus de Nevers Agglomération ne s'étant malheureusement pas positionnés pour la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves et étudiants ; de nombreuses familles ont donc dû s'acquitter de la somme totale pour l'année scolaire 2019-2020 et d'autres ont opté pour la mensualisation sur 10 mois.

Il est inacceptable, pour la FCPE 58 d'imaginer que les familles puissent payer des services non rendus et qui plus est, dans un contexte de crise sanitaire. La situation que nous vivons depuis des semaines risque de devenir extrêmement compliquée d'un point de vue financier pour beaucoup d'entre elles.

A moins que cela soit déjà en prévision, et à ce titre nous vous en remercions par avance, nous vous prions de bien vouloir procéder au remboursement des sommes payées par les familles pendant la période de confinement le plus rapidement possible et d'arrêter les mensualisations que vous continuez à prélever.

Dans l'attente de votre réponse, et vous en remerciant,

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos respectueuses salutations.

Catherine JORGE

Présidente FCPE58